

## SÉANCE DU 4 MARS 2019

**Nombre de Conseillers :** L'an deux mille dix-neuf  
- **en exercice :** 12 le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes  
- **présents :** 10 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni  
- **votants :** 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,  
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

**Date de la convocation :** 27 février 2019

**Présents :** Mesdames Aurélie BERGERON, Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT, Thierry MICHEL (Arrivé à 18h40), Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY.

**Absents excusés :** Madame Jennifer MEBREK, Monsieur Xavier DENEUFBOURG

**Absents :**

**Suppléants présents :** Madame Catherine VINCENT, Monsieur Paul LETREUILLE (Pouvoir de Xavier DENEUFBOURG)

**Secrétaire de séance :** Aurélie BERGERON

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

### **1) Approbation et validation du compte administratif 2018 – Approbation et validation du compte de gestion 2018 (N°1/2019)**

La présentation des comptes 2018 a été faite en réunion le mercredi 27 février.

Monsieur le Président étant sortie de la salle.

Le Compte Administratif 2018, présenté par Monsieur Jean PECHO laisse apparaître les résultats suivants :

#### **✓ Section de fonctionnement**

- Dépenses : 460 846.11 €
- Recettes : 547 702.08 €

Soit un excédent de fonctionnement de 86 855.97 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2017 était en excédent de 4 454.46€, ce qui donne un excédent cumulé de fonctionnement de 91 310.43 €

#### **✓ Section d'investissement**

- Dépenses : 733 295.02 €
- Recettes : 1 091 609.03 €

Soit un excédent d'investissement de 358 314.01 € de l'exercice

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2017 était en excédent de 6 242.17€, ce qui donne un excédent cumulé d'investissement de 364 556.18€.

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2018 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif du syndicat.

Après délibération, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 et autorise Monsieur le Président à signer les documents.

## 2) Affectation des résultats 2018 (N°2/2019)

Monsieur le Président informe que les restes à réaliser d'investissement ne présentent pas de déficit, il n'est donc pas nécessaire d'affecter une somme au 1068.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter :

### o Investissement :

Article 001 : Excédent de financement 364 556.18 €

### o Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de financement 91 310.43 €

## 3) Vote du Budget Primitif 2019 (N°3/2019)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Monsieur le Président, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Ce budget a été travaillé avec l'aide de Madame Lieuré, trésorière en date du 6 février et a été présenté en réunion de travail aux membres du syndicat le mercredi 27 février dernier.

Les documents ont été distribués à l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Président rappelle que le budget Investissement présente des opérations d'ordre pour un montant de 1 488 000.00€, somme qui représente la ligne de crédit servant à financer le RPC. Cette somme est en double de la ligne budgétaire réelle pour une consolidation d'emprunt qui pourrait avoir lieu cette année.

Après en avoir délibéré, Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6 019 000.00€	6 019 000.00€
Fonctionnement	535 500.00€	535 500.00€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

## 4) Modification Contrat Animateur (N°4/2019)

Monsieur le Président informe avoir reçu de la part de Madame Isabelle BASTIN une lettre de démission du poste de secrétariat en date du 28 décembre 2018.

Monsieur le Président informe avoir diffusé une annonce de recrutement sur la plateforme du centre de gestion en date du 01 janvier 2019 pour son remplacement.

Conformément à ce qui avait été convenu avec Madame BASTIN, il est proposé d'augmenter son contrat au périscolaire à 35h/sem.

Monsieur le Président précise que dans le cas d'une augmentation, il n'est pas nécessaire de demander avis au Comité Technique.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré décide

- D'accepter la modification du temps de travail par avenant au contrat de travail de Mme Isabelle BASTIN, à savoir 35/35ème au lieu de 27/35ème avec effet au 1er mars 2019

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce changement

### **5) Convention RPC (N°5/2019)**

Monsieur le Président rappelle aux membres la délibération prise en séance du 8 avril 2015 concernant l'adhésion des communes de Léglantiers et de Pronleroy au sein du Syndicat Scolaire "Les Hirondelles". Suite à quoi, nous avons délibéré à l'unanimité pour l'« Arrêt de la convention avec Pronleroy » qui liait le syndicat à la commune de Pronleroy pour le projet RPC.

Consécutivement aux différents avec la commune de Pronleroy, le Préfet a été saisi et un magistrat a été nommé à sa demande pour l'étude du contentieux. Lors de l'étude des pièces, le magistrat a pointé une erreur technique sur la rédaction de cette délibération qui a en effet été rédigée de cette façon :

*« La commune de Pronleroy avait signé une convention avec le Syndicat Scolaire en 2008 pour son intégration en vue du Regroupement Pédagogique Concentré. Cette convention étant caduque, il est nécessaire d'y mettre un terme. »*

*Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide l'annulation à la date du 31 juillet 2015, de la convention conclue avec la commune de Pronleroy. »*

Le mot « annulation » a une signification juridique ne correspondant pas à notre souhait de mettre fin à la convention à la date du 31 juillet 2015.

Monsieur le Président, propose de rendre caduque pour erreur technique la délibération N°09/2015 et propose de prendre une nouvelle délibération rédigée ainsi :

*« La commune de Pronleroy avait signé une convention avec le Syndicat Scolaire en 2008 pour son intégration en vue du Regroupement Pédagogique Concentré. Cette convention étant caduque, il est nécessaire d'y mettre un terme. »*

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'y mettre fin à la date du 31 juillet 2015, de la convention conclue avec la commune de Pronleroy. »

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de rendre caduque la délibération N°09/2015 et décide de mettre fin à la convention avec la commune de Pronleroy à la date du 31 juillet 2015.

### **6) Informations diverses**

\*\* Arrivée de Monsieur Xavier Deneufbourg

- Monsieur le Président donne les détails de la procédure avec la Préfecture concernant les impayés de la commune de Pronleroy. Un commandement de payer a été émis par Monsieur le Préfet pour donner suite à la saisine du Syndicat pour non-paiement de 3 titres de 2014 (2 233€), 2015 (4981€) et 2016 (1008€) liés à l'investissement pour le RPC et aux travaux de rénovation du préfabriqué de Montiers.

Le budget 2018 en investissement de la commune de Pronleroy présentant aucun crédit, le mandatement de Monsieur le Préfet a donné lieu à une saisie d'un magistrat de la Chambre des Comptes des Hauts de France. Suite à un entretien avec Monsieur Rabussier, Maire de Pronleroy et avec Monsieur Lesueur, Président du Syndicat, une réunion a été organisée le 17 janvier en présence des maires des 4 autres communes et de Monsieur Renon, Directeur des Collectivités à la Préfecture. La commune de Pronleroy était représentée par Monsieur Jérôme Bourgeois. Cette réunion n'a pas apporté le résultat attendu, à savoir un accord pour le paiement des titres. La procédure engagée a été stoppée par Monsieur le Préfet.

- Monsieur le Président informe les membres avoir reçu par courrier recommandé de la commune de Pronleroy une injonction pour le mauvais entretien des gouttières du bâtiment scolaire. Monsieur le Président précise ne pas avoir donné réponse à ce courrier.
- Les perspectives pour la rentrée 2019-2020 ont mis le syndicat sur la liste des potentielles fermetures pour l'année prochaine. Suite à un rendez-vous que j'ai eu avec Madame l'inspectrice, notre RPI est sorti de cette liste pour l'année prochaine contenue de la construction du RPC à condition que les prévisions soient confirmées.
- Lors de la dernière Commission Cantine, un changement affectation cantine pour la classe de Mme Delacourt a été décidée. Depuis le 4/02, tous les enfants scolarisés à Montiers déjeunent à Légantiers. La prochaine commission Cantine aura lieu le 12 mars à 18h30 à la Salle Verte.
- 2 Épisodes de neige se sont produits fin janvier et début février, occasionnant une absence de ramassage scolaire. Les enfants ont pu être accueillis dans les accueils périscolaires et cantines et dans l'école de leur village. Merci aux services techniques des communes pour le déneigement et le salage des accès aux écoles.
- Les enseignantes de Pronleroy ont suivi le mouvement de Grève le 5 février, un service minimum a été mis en place à l'école.
- Le Syndicat a obtenu l'Agrément Service Civique le 17 janvier dernier. Une annonce pour le recrutement d'un service civique a été postée sur le site « Contribuer à travers la mise en place d'activités à l'ouverture prochaine d'un groupe scolaire à La Neuville-Roy ». 5 candidatures sont actuellement à l'étude.
- Monsieur le Président informe du recrutement de Madame Sarah Debocq au 1er mars 2019 au poste de secrétaire du Syndicat.
- Monsieur le Président informe avoir reçu l'arrêté de Subvention de la Région. Arrêté signé le 7 février par Monsieur Xavier Bertrand.
- Monsieur le Président informe de la tenue des Conseils d'école N°2. Les dates pour les inscriptions scolaires ne sont pas encore connues.
- Monsieur le Président informe avoir convenu avec les directeurs d'école la tenue d'une réunion tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois afin de les tenir informés du dossier RPC.
- Monsieur le Président informe avoir été reçu par Madame l'inspectrice le 18 décembre. Outre les perspectives pour l'année prochaine. Une présentation a été faite sur un scénario de déménagement pour intégrer le nouveau RPC.
- Monsieur le Président remercie Monsieur Olivier Dassault pour le cadeau offert aux écoles. BD « La guerres de Lulu »
- Monsieur le Président informe du souhait des enseignants de réitérer le Challenge sportif intra-RPI. Une organisation est à l'étude pour réunir à Légantiers fin mai tous les élèves de PS à CE2.
- Monsieur le Président informe avoir obtenu une licence « Google Education » et avoir procédé à l'achat de matériel informatique ChromeBook qui sera la solution informatique pour le nouveau RPC.
- Monsieur le Président informe avoir déposé un dossier FIPHFP pour l'agent Jehant-Loup SOEN pour financer un équipement auditif, ce dossier a été accepté.
- Monsieur le Président informe que Madame Brigitte LEBEL a repris ces fonctions à plein temps au 1<sup>er</sup> mars 2019. Son planning d'heures reste inchangé. Elle partira en retraite fin mai 2019.

- Monsieur le Président informe avoir mis en place de nouveau mode de paiement par Prélèvement PayFIP et informe que le Syndicat est la première structure au niveau national à l'avoir mis en place.
- Monsieur le Président informe de la venue du directeur du Collège de Saint-Just-en-Chaussée le jeudi 7 mars.
- Monsieur le Président souhaite que la liste des immobilisations du Syndicat soit mise à jour, il proposera au prochain lors de la prochaine séance de sortir de l'inventaire des biens.
- Monsieur le Président informe de la diffusion de la Lettre d'information N°6 dans les prochains jours.
- Monsieur le Président informe que des visites seront organisées pour les administrés des 5 villages à partir du mois d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 30

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 4 mars 2019 a comporté cinq délibérations.

1	Approbation et validation du compte administratif 2018 – Approbation et validation du compte de gestion 2018	Délibération N°1/2019
2	Affectation des résultats 2018	Délibération N°2/2019
3	Vote du Budget Primitif 2019	Délibération N°3/2019
4	Modification Contrat Animateur	Délibération N°4/2019
5	Convention RPC	Délibération N°5/2019

#### Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	Thierry MICHEL Présent	Virginie LARSONNIER Présente	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	(Titulaire Pronleroy) Absent	Xavier DENEUFBOURG Absent  (Pouvoir à Paul LETREUILLE)	Aurélie BERGERON Présente